



RÉFLEXION SUR L'ATTITUDE À SUIVRE FACE
AUX MANŒUVRES DES ADVERSAIRES DE NOTRE INTÉGRITÉ TERRITORIALE
AU SEIN DES PROCESSUS BI-RÉGIONAUX

- Le Maroc participe activement aux **divers dialogues bi-régionaux impliquant l'Afrique**. Sa participation et son dynamisme au sein de ces dialogues revêtent une grande importance pour la défense de ses intérêts et de ceux des pays africains auprès des autres régions du monde. Ils revêtent **une importance toute particulière pour l'exercice du rôle qui lui revient et maintenir sa visibilité au niveau continental, surtout que son absence des organes de l'Union Africaine le contraint à utiliser d'autres canaux de dialogue, de coopération et d'influence**.
- Cependant, l'Algérie tente de perturber la participation du Maroc à ces processus bi-régionaux par plusieurs moyens notamment par ses tentatives d'imposer la pseudo « rasd » à l'occasion de réunions organisées dans le cadre desdits processus, violant ainsi le format du Caire qui prévaut dans tous les partenariats impliquant l'Afrique.
- Ces manœuvres sont opérées essentiellement **au siège de l'Union Africaine** où il est difficile d'engager une bataille dont le risque de la perdre semble probable en raison de l'hostilité du terrain du combat. **Des exemples d'intrusion des mercenaires et du retrait de la délégation marocaine** ont été enregistrés à l'occasion des réunions de l'atelier sur le financement de la stratégie conjointe Afrique-UE, du comité de pilotage du 3^{ème} Sommet Afrique-UE et des Hauts fonctionnaires de l'ASACOF (Afrique-Amérique du Sud) tenues respectivement les 5-7 octobre 2009, le 16 juillet 2010 et le 7 septembre 2010.
- Ces manœuvres sont facilitées par **l'implication de la Commission de l'Union Africaine** qui, sous pression algérienne et de certains de ses hauts fonctionnaires, notamment le Commissaire chargé de la paix et la sécurité (l'algérien Laamamra) se croit dans l'obligation d'adresser des invitations aux mercenaires pour participer audits processus.

- De telles manœuvres sont également opérées **dans des pays hostiles à notre cause nationale** lorsqu'ils abritent **des rencontres bi-régionales**. La réunion des hauts fonctionnaires du NAASP (Afrique-Asie) tenue à Durban (**Afrique du Sud**) en décembre 2006 et la réunion du Groupe d'experts du commerce de l'ASACOF tenue en 2008 à Caracas (**Venezuela**) en sont des illustrations.
- **Récemment, la multiplication de ces manœuvres** nous donne des raisons de croire que nous sommes en face d'**une nouvelle tactique d'Alger** qui tend à inverser la situation actuelle qui est en notre faveur et perturber la participation de notre pays en imposant la participation des mercenaires.
- Face à cette nouvelle offensive, **notre pays devra poursuivre la sensibilisation des pays africains et des pays partenaires en maintenant la pression** afin de contrecarrer ces manœuvres et ne pas donner l'impression à l'Algérie que sa nouvelle tactique commence à donner des fruits.
- **De telles sensibilisations sont très utiles** pour que les délégations marocaines puissent, le cas échéant, affronter dans de meilleures conditions et avec rigueur, d'éventuelles situations d'intrusion des mercenaires.
- Bien que le Maroc devra faire preuve **d'une certaine cohérence dans la stratégie à suivre et l'attitude à adopter face à ces manœuvres**, il n'en demeure pas moins que les spécificités de chaque partenariat est à prendre en considération :
 - Les dialogues Afrique-Chine (FOCAC), Turquie-Afrique, Corée-Afrique et Afrique-Japon (TICAD) ne comprennent qu'un seul pays en partenariat avec l'Afrique. La Commission de l'Union Africaine (CUA) n'a pas réussi, à ce jour, à imposer la formule dite « de Banjul » décidée en juillet 2006 par le Sommet de l'UA au sujet des partenariats avec un seul Pays et qui restreint la participation africaine aux seuls présidents de l'UA et des CERs. Par ailleurs, l'UA a déposé sa candidature pour devenir membre à part entière du FOCAC alors qu'au niveau de la TICAD, elle s'est contentée de demander l'exercice par la CUA du rôle de suivi de ce processus.
 - Par contre, la CUA a réussi à imposer, dans le partenariat de l'Afrique avec l'Inde, la « formule de Banjul » qui limite la représentation africaine au dialogue avec ce pays aux présidences de l'UA, des CERs et du secrétariat exécutif du NEPAD, ce qui a exclu, pour le moment, le Maroc et privilégie l'Algérie.
 - Le Dialogue France-Afrique, qui est un processus de concertation historique ne comporte aucun risque de dérapage pour notre pays.

- Le Partenariat Afrique-UE comprend, aux côtés des pays africains, les 27 pays européens, la commission et le conseil qui semblent comprendre les préoccupations marocaines et pourraient user de leur influence pour rétablir les situations de dérapage. D'ailleurs, suite à l'intrusion des mercenaires, le 16 juillet 2010 au siège de l'UA à Addis-Abeba, à la 2^{ème} réunion du Comité de pilotage, la CE a établi des « règles strictes » pour garantir, à l'avenir, le respect du format du Caire.
- Le Partenariat arabo-africain comporte moins de risques quant à l'intrusion des mercenaires du fait qu'aussi bien la Ligue Arabe que les Etats arabes ne s'aventureraient pas dans une situation qui bloquerait le fonctionnement du Partenariat déjà paralysé depuis plusieurs années.
- Le partenariat de l'Afrique avec l'Asie (NAASP) se caractérise par une neutralité marquée des pays asiatiques et un appui de la majorité des pays arabes à la position marocaine, en plus du précédent favorable à notre pays qui fut marqué par une forte offensive marocaine réussie contre les tentatives d'intrusion des mercenaires à la réunion des Hauts fonctionnaires du NAASP (Durban, décembre 2006).
- L'ASACOF (Afrique-Amérique du Sud) paraît le plus risqué du fait qu'il comprend parmi les membres de sa partie sud-américaine six pays sur douze qui reconnaissent la fantomatique « rasd » dont le Venezuela, pays activement hostile à notre cause nationale.
- **Face à ces manœuvres** et compte tenu de ce qui précède, les délégations marocaines sont appelées à suivre la démarche suivante:
 - **En dehors du siège de l'Union Africaine**: Il est recommandé **d'exiger le retrait de la « rasd »** et mener une bataille minutieusement préparée à l'avance et soutenue par des campagnes de sensibilisation. **Cette démarche est d'autant plus indiquée qu'il ne faut pas donner l'impression à l'Algérie que ses manœuvres aboutissent aux résultats escomptés.**
 - **Au siège de l'Union Africaine** : Si la délégation marocaine est obligée de se retirer, par souci de préserver son honneur et sa dignité, **une déclaration solennelle** devra être prononcée, avant que le Président n'ouvre la séance, pour expliquer nos arguments, marquer la sortie de notre délégation et **ne pas se contenter d'un retrait discret**. De telles déclarations s'avèrent très utiles pour poursuivre la campagne de sensibilisation et revenir au front lorsque la réunion se tiendra en dehors du siège de l'UA.

- Par ailleurs et pour renforcer le positionnement et la visibilité de notre pays, il est recommandé de montrer avec beaucoup de dynamisme l'intérêt que porte le Maroc à ces processus bi-régionaux **en contribuant activement à leurs activités et en abritant des rencontres organisées dans leur cadre**. Investir davantage dans ce sens ne pourra que contribuer au raffermissement de notre crédibilité et notre positionnement au niveau de ces processus.
- **S'agissant de l'attitude à adopter à l'égard de l'Union Africaine et sa Commission (CUA), il y lieu de souligner ce qui suit :**
 - Les délégations et les représentants de notre pays ne devront exprimer aucune hostilité à l'égard de l'Union Africaine et de la CUA. Il n'est pas recommandé d'entrer en confrontation avec cette institution qui représente la fierté des africains, y compris de nos amis les plus proches. D'autant plus que cette institution entretient des relations de coopération de plus en plus denses avec l'ensemble des grandes puissances et des puissances émergentes ainsi qu'avec une grande majorité des organisations internationales et régionales, en premier lieu l'Organisation des Nations Unies.
 - Le Maroc n'a pas de problèmes avec l'institution en tant que telle. Il a des problèmes avec une partie de la composante gouvernementale de l'Union Africaine. D'abord l'intégration de la pseudo « rasd » parmi les membres de l'UA sans aucune légitimité internationale et ensuite l'acharnement de certains pays membres de cette Organisation contre les intérêts suprêmes du Maroc.
 - A cet effet, des ouvertures de « **coopération discrète** » avec la CUA (diffusion de l'information, échanges de Notes verbales, de notes et de rapports, etc.) s'opèrent nécessairement à l'occasion de la participation de notre pays aux processus bi-régionaux, de l'exercice de sa capacité de chef de file et de coprésident et/ou à l'occasion de la tenue au Maroc d'une rencontre bi-régionale impliquant l'Afrique.
 - Dans le cadre de cette « **coopération discrète** » établie avec la CUA, le Maroc devra, plutôt, maintenir la pression sur cette institution pour la persuader à ne pas inviter la pseudo « rasd ». Une telle attitude vaut mieux qu'une confrontation dont le résultat est connu à l'avance.
 - Lors des négociations de textes dans le cadre des partenariats bi-régionaux, les délégations marocaines s'abstiendront de s'opposer à l'inclusion de l'UA et de la CUA lorsqu'il s'agit de leur rôle de secrétariat, d'impulsion ou de coordination qui entrent dans leurs prérogatives en tant qu'institutions et interlocuteurs incontournables des institutions similaires des autres régions partenaires.

- Les délégations marocaines s'opposeront, par contre, à l'insertion, dans des textes conjoints, de langages qui tendent exercer une certaine prééminence de l'UA et de sa Commission, à dévier le processus de son format initial, tels que les « *Ministres de l'UA et de l'UE ont décidé* » ; *Sommet ou Forum « UA-UE »* ; « *UA-Asie* » ; « *UA-CHINE* » ; etc. ou qui vise à faire bénéficier du dialogue ou de la coopération, par un langage indirect, une entité non membre des processus bi-régionaux, tels que les « *....Etats membres de l'UA.....* ».
- Malgré tous les efforts, certaines situations continueront d'embarrasser notre pays notamment lorsqu'il s'agit de la coopération des organes gouvernementaux de l'UA avec leurs vis-à-vis des autres régions partenaires, tels que les relations du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, de l'ECOSSOCC et du Parlement panafricain avec les institutions européens où la possibilité de la participation de la pseudo « rasd » n'est pas à écarter.
- D'autre part, le Maroc pourrait être également embarrassé par des programmes de soutien aux organes opérationnels de l'UA. Le financement par l'UE, par exemple, de l'architecture de paix et de sécurité de l'UA (APSA) dont la « Standby force » en est une importante composante, inquiète notre pays puisque la Brigade de l'Afrique du Nord qui comprend des « forces de la rasd » bénéficient de ce financement européen. A cet égard, ne pouvant pas s'opposer au financement de l'APSA par des fonds de l'UE, le Maroc a exprimé son mécontentement face au financement indirect, par des fonds européens, de la brigade de l'Afrique du Nord qui comprend parmi ses contingents « les forces de la rasd ».